

Les déchets, ces matières premières

ENTREPRENEURIAT L'économie bleue veut en finir avec le « capitalisme simpliste »

- Gunter Pauli était mercredi à Bruxelles.
- Le père de l'économie verte la dénonce aujourd'hui.
- Et propose pour la remplacer sa vision d'un capitalisme éthique et durable.
- Au cœur du modèle, la récupération des déchets industriels.

Désolé McKinsey, désolé A.T. Kearney, désolé les consultants ». C'est avec une pointe d'ironie que Gunter Pauli a secoué l'audience de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (BECI) à l'initiative de laquelle il présentait mercredi sa « blue economy ». Un solide réquisitoire contre la globalisation, le « capitalisme simpliste » et le modèle de Harvard, « obsédé depuis 60 ans par la réduction du coût de revient ».

Gunter Pauli ? Anversois d'origine, l'industriel de 57 ans a quitté le pays il y a 19 ans pour faire profiter les hommes et la terre qu'ils habitent de son esprit visionnaire. En très bref, il est l'un des pères de l'économie verte, notamment par la direction efficace de la start-up belge Ecover durant les années 90, aujourd'hui devenue groupe multinational dans le détergeant durable. Mais de l'économie verte, il en est revenu depuis. « Un jour, je me suis rendu compte que l'huile de palme qu'Ecover utilisait contribuait à la déforestation en Indonésie, que j'étais complice du saccage de l'habitat des orangs-outans », confessait-il à La Libre en 2011. Mercredi, il l'a même enterrée tout entière : « ce qui est bon pour le corps humain et bon pour l'environnement est plus cher à l'achat. Donc nous jouissons pour les riches. Et



Le Belge Gunter Pauli est aujourd'hui un entrepreneur de renommée internationale, père de l'économie bleue. © O. CROUGHS.

comment les riches produisent leur richesse ? En réduisant les coûts. En optant pour l'huile de palme, par exemple. Pour moi, il n'y a plus de futur pour l'économie verte. »

D'où sa foi en l'économie bleue. Un retour aux bonnes pratiques économiques d'antan, où création de plus-value et d'emploi s'opposent aux excès actuels de la globalisation. « Par plus-value, j'entends les services pour les entreprises, les atouts pour le client, pour l'environnement, pour la société, ce qu'on valorisait aupa-

ravant. Je parle d'un capitalisme intelligent. » Avec un ennemi concret : le modèle économique de Harvard. « Né dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, c'est un modèle capitaliste simpliste et largement dépassé, obsédé par la réduction du coût de revient. Il ne tient compte ni des ressources nécessaires à la création de valeur ni de l'opportunité de maximiser la plus-value avec ce que l'on a. »

Ce que l'on a, ce sont les déchets industriels, par exemple. « Que l'on a appelé déchets parce

PRODUITS GRÂCE À LA RÉCUPÉRATION DE DÉCHETS



Des champignons à partir de marc de café

Le marc de café est un substrat idéal pour la culture des champignons. À Paris, cette découverte est exploitée par la société Ufarm qui cultive ainsi des pleurotes, l'espèce la mieux adaptée à ce système. Soutenu par Jacques Vabre, ce projet parisien pourrait rapidement s'étendre à 300 unités de production, avec un potentiel de 1.000 emplois car, pour un prix divisé par deux, la demande explose.

OL. C.



Du papier à base de débris de construction

Le papier de pierre peut être fabriqué à partir des déchets de construction. Sa production épargne les arbres et ne nécessite pas d'eau (50 tonnes d'eau pour une tonne de papier classique). Les fibres minérales n'absorbent pas l'encre (-40%). Produit là où les déchets sont générés, il ne coûte presque rien en transport et développe l'économie locale. Chaque tonne de déchets récupérée est rémunérée 50 euros.

OL. C.



Des sacs en bioplastique

Les bioplastiques utilisent des substances obtenues à partir de plantes comme l'amidon de maïs, et des polymères biodégradables obtenus à la fois à partir de matières premières renouvelables et des matières premières fossiles. Ils peuvent être traités à l'aide des techniques de transformation les plus courantes pour les plastiques. Ils sont parfaitement biodégradables et compostables.

OL. C.

que l'on ne savait pas quoi en faire ! Mais aujourd'hui, à part les déchets nucléaires que je laisse aux scientifiques, tous les déchets sont valorisables ! »

Ainsi, avec le réseau Zeri (pour Zero Emissions Research and Initiatives) qu'il dirige, Gunter Pauli crée de la valeur en récupérant les déchets d'une industrie

« Dans un monde ralenti, il est temps d'imposer une impatience, cette grande qualité d'entrepreneur »

pour s'en servir en tant que matière première dans une autre. Les implications macro et microéconomiques du modèle sont multiples puisqu'il génère de facto une économie sur le transport (les déchets sont traités là où ils sont générés), un impact environnemental réduit (voire positif) et même un revenu (au lieu

d'un coût) pour ces matières premières dont personne ne veut.

Et les exemples d'application de ce modèle de réutilisation systémique des ressources ne manquent pas (voir ci-dessus). Inspiré par la nature dans laquelle rien ne se crée, rien ne se perd et où tout se transforme, Gunter Pauli dit avoir engendré dans le monde plus de trois millions d'emplois grâce à ce procédé, tous secteurs confondus. À terme, la vision de Pauli serait de créer un écosystème de commerces et d'industries bleues, générant 100 millions d'emplois d'ici à 2020, et un monde (bleu) sans émission pour 2050.

Pour lui, la cause de nos crises, c'est la trop grande importance donnée aux analyses, aux règles et aux business models, « qui diminuent l'opportunité d'innovation, surtout en Europe. Nous devons faire des choses, arrêter de

s'attarder sur une étude ou une certification, de faire des petits projets pilotes sans avoir rien fait à la fin de la journée. Il est temps maintenant d'imposer une impatience, une grande qualité d'entrepreneur ». ■

OLIVIER CROUGHS



Temps de vol : l'Europe impose ses conditions aux pilotes

TRANSPORTS Le Parlement a accepté la proposition que sa commission avait rejetée

Au moins, le scénario aura-t-il eu le mérite de tenir éveillé. Depuis des mois, l'Europe doit trancher sur les limites à fixer aux heures de vol des pilotes des compagnies aériennes. Mardi dernier, la commission « transports » du parlement européen, les députés spécialisés dans la matière, rejetait la proposition qui leur était faite par le Commissaire Kallas. Ce mercredi, en séance plénière, leurs collègues du Parlement au complet l'ont acceptée (387 voix contre 218 et 66 abstentions).

Moyennant quelques modifications de dernières minutes, certes, mais au grand dam des associations de pilotes. Ceux-ci ne critiquaient pas tant le nombre d'heures effectives à passer au manche à balai que l'accumulation autorisée de périodes de garde, de stand-by, puis des temps de vol. Le tout pouvant mener des pilotes à atterrir après plus de 22h en veille.

Député européen belge, coordinateur transports pour le PPE, Mathieu Grosch (CDH) se félicite de ce nouveau règlement « qui réduira la fatigue des équipages en améliorant ainsi les conditions de sécurité globale pour le personnel navigant et les passagers ». Il



En théorie, les pilotes devront « limiter » leurs horaires de vol à 14h en vol de jour, 11h en vol de nuit. © DOMINIQUE DUCHESNES.

estime que « si l'on compare les différentes législations nationales actuelles avec les nouvelles règles européennes, dans presque tous les cas, le niveau de sécurité nationale est maintenu et le plus souvent même amélioré grâce à un meilleur « rapport temps de vol - repos. Le règlement européen en matière de temps de vol réduit la période totale durant laquelle les pilotes volent ou sont en veille à un maximum de 16 heures. Pour les vols de nuit, ce temps est réduit à 11 heures. »

Les mêmes règles, analysées

par l'association des pilotes belges (BeCA) ne présentent pas les mêmes conclusions. Les durées effectives de vols de jour restent trop longues : 14 heures de vol plus deux heures potentielles pour d'éventuels retards, même s'ils sont un peu rabotés de nuit (on passe de 11h45 à 11h, tout en tolérant 12h30 de vols pour ceux qui partent juste avant 16h30) c'est, dans tous les cas, supérieur aux recommandations scientifiques établies à la demande des autorités européennes elles-mêmes (10h). S'y ajouteront aux

heures de garde ou de stand-by dont l'importance concrète a été déléguée à l'Easa (Agence européenne de la sécurité aérienne) et à des négociations directes avec les compagnies. L'Easa qui défend, jusqu'ici, des cumuls de veille pouvant atteindre 20 à 22h.

« Il est clair que les compagnies avec une culture de dialogue social forte n'aboutiront pas aux mêmes conclusions que les autres », relèvent les pilotes belges, tout comme pour l'évaluation effective des causes de fatigues supposée accompagner la bonne marche des procédures. Ce qui restera en totale contradiction avec la volonté d'harmonisation des conditions voulue par l'Europe.

L'Easa se veut plus positive et soulève que l'Europe se dote « d'une des règles les plus strictes au monde en matière de temps de vol. » L'Agence souligne la limitation à 1.000 heures, contre 1.300 actuellement, du temps total de vol qu'un pilote peut effectuer en 12 mois consécutifs. Les pilotes, eux, rappellent que les États-Unis ou la Grande-Bretagne limitent depuis longtemps à 9 heures de vol d'affilée... ■

ÉRIC RENETTE

LES BRÈVES

Une femme à la tête de la FED

Janet Yellen, 67 ans, a été nommée à la tête de la Banque centrale américaine. Elle devient la première femme à devenir ce que Barack Obama considère comme « l'un des plus importants dirigeants politiques au monde ». M^{me} Yellen, vice-présidente à la Fed depuis 2010, était la favorite au remplacement de Ben Bernanke après le renoncement de Larry Summers, actuel numéro deux de la Banque et ancien principal conseiller économique de M. Obama. (afp)



TRANSPORT

Air France condamnée

La cour d'appel de Paris a confirmé mardi les amendes de 100.000 euros contre Cityjet, dont la centaine de salariés étaient sous contrats irlandais entre 2006 et 2008, et sa maison mère Air France, pour travail dissimulé et complicité. La cour a également confirmé l'amende de 15.000 euros contre l'ancien PDG d'Air France Jean-Cyril Spinetta, mais a en revanche relaxé le dirigeant de Cityjet Mickaël Collins, qui avait écopé en première instance de la même peine. (afp)

TELECOMS

VOO piraté

Le câble-distributeur VOO confirme mercredi avoir été victime de piratage informatique en 2012, mais assure que « les clients n'ont eu à subir aucun préjudice du fait de ce hacking ». Plus

tôt dans la journée, l'un des animateurs du blog Belsec avait affirmé devant la Commission de la Justice de la Chambre que le pirate informatique Rex Mundi avait en sa possession des données personnelles d'un demi-million de clients de Voo et que celui-ci avait entrepris des négociations avec Voo pour obtenir une contrepartie à la non-publication des données volées. (b.)

TELECOMS

Les nouveaux iPhone arrivent en Belgique

L'iPhone 5c et 5s débarqueront en Belgique le 25 octobre prochain, a annoncé officiellement Apple mercredi. Commercialisés depuis le 20 septembre dans 11 pays, les nouveaux iPhone s'apprentent à débarquer dans 40 pays supplémentaires. Les prix belges devraient se calquer sur les prix français, soit de 599 euros à 899 euros.